



N12

PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie
Direction des collectivités
territoriales et de la démocratie
locale
Bureau de la démocratie locale
et de l'utilité publique

Chambéry, le 3 juillet 2014

Affaire suivie par :
Leslie Gotteland
Tel : 04.79.75.51.63
Fax 04.79.75.51.65
Courriel :
leslie.gotteland@sav

COMMISSION CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DE LA SAVOIE

La commission chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur s'est réunie le 3 juillet 2014, sous la présidence de M. Stéphane WEGNER, vice-président du tribunal administratif de Grenoble pour procéder à l'audition de M. Philippe GAMEN, membre de la commission d'enquête appelée à se prononcer sur le projet des accès français de la liaison ferroviaire Lyon-Turin.

Membres de la Commission présents :

M. Claude BRAND, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de l'Isère
M. Yves MEINIER, représentant la DREAL
M. Auguste PICOLLET, conseiller général
M. Mathieu PONTIN, représentant la DDCSPP
M. David PUPPATO, représentant la DDT
M. Jacques VENTURA, personnalité qualifiée en matière de protection de l'environnement, représentant la FRAPNA

Par courrier du 14 mars 2014, M. Noël Communod, conseiller régional et M. Daniel Ibanez ont demandé à ce qu'il soit procédé à la radiation de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de M. Philippe Gamen, membre de la commission d'enquête appelée à se prononcer sur le projet des accès français de la liaison ferroviaire Lyon-Turin (cf. pièce jointe n°1), au motif que ce commissaire enquêteur n'aurait pas respecté, dans le dossier cité, son devoir d'impartialité et d'indépendance.

M. Philippe Gamen a été invité par la commission à présenter ses observations éventuelles concernant cette affaire, avant audition. Il a adressé un courrier d'observations en date du 12 juin 2014.

MM. Communod et Ibanez ont adressé un courrier complémentaire en date du 13 juin 2014 au préfet de la Savoie qui l'a transmis aux membres de la commission.

Le quorum étant réuni, M. le président de la commission ouvre la séance du 3 juillet 2014 en rappelant les éléments reprochés à M. Gamen par les demandeurs.

M. Gamen est entendu par la commission, puis quitte la séance et la commission délibère.

A l'issue de cette délibération, la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Savoie décide, à l'unanimité, de maintenir l'inscription de M. Truchet sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.

Le président de la commission,



Stéphane WEGNER